



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pérennité de la garantie jeunes

Question écrite n° 173

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge attire l'attention de Mme la ministre du travail sur la garantie jeunes. Ce dispositif, mis en place dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013, a été généralisé sur l'ensemble du territoire, le 1er janvier 2017, après une période d'expérimentation dans plusieurs départements. Son objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans. Ils sont, en effet, particulièrement touchés par le chômage et la précarité, et l'emploi est la clé de leur réussite. C'est pourquoi elle lui demande si le Gouvernement compte bien maintenir cette aide essentielle à l'autonomie des jeunes les plus fragiles.

Texte de la réponse

La loi no 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels crée un droit universel à la Garantie jeunes pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus, NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation), en situation de précarité et prêts à s'engager dans le parcours. La Garantie jeunes constitue une modalité spécifique, particulièrement intensive, du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie, d'une durée de douze mois, pouvant être prolongée jusqu'à six mois. La démarche Garantie jeunes, associant un accompagnement intensif et une garantie de ressources, est ainsi généralisée à compter du 1er janvier 2017 dans un cadre simplifié. La Garantie jeunes fait désormais partie intégrante de l'offre de service de la Mission locale et ce sont 135 690 jeunes qui ont pu bénéficier de cet accompagnement depuis le lancement du dispositif. Les jeunes entrés en accompagnement sont ciblés sur les populations les plus fragiles : 78,4 % sont faiblement qualifiés (niveau V (CAP ou BEP) ou infra) : 23 % sont issus des quartiers prioritaires de la ville. Parmi ces jeunes ayant bénéficié de 12 mois d'accompagnement, 63 % ont aussi bénéficié d'une action santé, 40 % une action logement et 74 % une action citoyenneté et accès aux droits. Ces chiffres illustrent la dynamique d'accompagnement de la Garantie jeunes reposant sur la combinaison d'expériences de travail, d'élévation du niveau de connaissance et de compétences clefs, et de suivi social. Dans ce contexte, le gouvernement a assuré en 2017 les moyens d'un développement de la Garantie jeunes sur l'ensemble du territoire, pour tous les jeunes identifiés par les missions locales comme éligibles. 87000 garanties jeunes ont ainsi été budgétées. En 2018, le Gouvernement va accroître son effort, en prévoyant le financement de 100 000 garanties jeunes. Cet effort sera poursuivi sur l'ensemble du quinquennat, via le plan d'investissement compétences, qui prévoit un budget de près de 3 milliards d'euros pour la garantie jeunes sur les 5 ans à venir.

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 173

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 octobre 2017

Question publiée au JO le : [25 juillet 2017](#), page 3947

Réponse publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4861